

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 10/03/2020

Reçu en préfecture le 10/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20200305-CC05032020_12-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 05 mars 2020 à 19h00

Le 05 mars 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Étaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 17, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration : M. Michel Dehaene procuration à M. Catteau
M. Claude Beve procuration à M. Philippe Mahieu
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 16

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : Mme Doriane Jorisse,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Catherine Goedgebuer

Développement économique : ATPE – Subvention à la SASU un Caou dans l'bocal sur la commune de MERVILLE.

Le Vice-Président expose au conseil :

Par délibération du 27 mars 2019, le conseil communautaire a acté le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL.

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SASU un Caou dans l'bocal, créée le 15 novembre 2019.

Cette entreprise, dirigée par Madame Delebecque Emmanuelle, est spécialisée dans la vente de produits agro-alimentaires locaux conditionnés en vrac pour contribuer au 0 déchet.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaire	81 120.00€	83 554.00€	86 060.00€
Rémunération du dirigeant	14 412.00€	14 412.00€	14 412.00€
Charges sociales du dirigeant	6 480.00€	6 480.00€	6 480.00€
Capacité d'autofinancement	9 481.00€	10 622.00€	11 797.00€
Remboursement d'emprunt	6 206.00€	8 345.00€	8 449.00€
Capacité d'autofinancement Nette	3 275.00€	2 277.00€	3 348.00€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'achat de fourniture, d'une enseigne et d'un logiciel de caisse

	Montant HT
Fournitures IKEA	1 512.30€
Fournitures Simply a Bo (hors frais de port)	412.50€
Fournitures agenc'mag	3 162,60€
Lampe anti mouche	44.15€
Etagères castorama	416.25€
Vitrine réfrigérée	863.62€
Réfrigérateur Metro	188.00€
Enseigne lumineuse	780.00€
Refroidisseur d'air	198.12
Moulin	435.00€
Logiciel de caisse	3 900.00€
TOTAL	11 912.54€

L'aide de la CCFL a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle).

La SASU un Caou dans l'bocal a un capital de 4 000€ ainsi qu'un prêt d'honneur de 8 000€. L'aide pourra être au maximum de 2 978,13€.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil d' :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 2 978,13 euros maximum à la SASU un Caou dans l'bocal à réception des pièces ;
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SASU un Caou dans l'bocal et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

